

INSCRIPTION POUR LE CAMP D'HIVER A LEYSIN DU 21.01.2019 AU 25.01.2019

Chers parents,
Chers élèves,

Nous vous prions de remplir la présente fiche (recto-verso) qui concerne l'**inscription au camp d'hiver 2019** réservé aux élèves de 2ème année. Ce camp fait partie de la formation proposée par l'ECGF, il est donc **obligatoire**. Il se déroulera **du 21 janvier 2019 au 25 janvier 2019 à Leysin**. Le coût par élève s'élèvera au prix unique de **Fr. 390.-**
Le programme détaillé et la facturation de ce montant feront l'objet d'un courrier séparé.

NOM _____

PRENOM _____ CLASSE _____

Veuillez **cocher une seule** activité parmi les 3 suivantes en indiquant votre niveau :

SPORT :

1) Ski alpin : (skis courts « snowblades » non autorisés)

- Avancé
- Bon
- Moyen (est capable de descendre tout type de piste, à allure modérée)
- Faible (est capable de monter seul et de descendre des pistes peu pentues)
- Débutant (n'a jamais pratiqué du ski)

2) Snowboard :

- Avancé
- Bon
- Moyen (est capable de descendre tout type de piste, à allure modérée)
- Faible (est capable de monter seul et de descendre des pistes peu pentues)
- Débutant (n'a jamais pratiqué du snowboard)

3) Polysport :

- Randonnée en raquettes, ski de fond, patinage, sport en salle...
(matériel inclus dans le prix)
Merci d'indiquer votre taille en cm : _____ et votre pointure : _____

4) Dispensé :

- Ne peut pas participer au camp (dans ce cas, **joindre obligatoirement une copie du certificat médical**)

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

a) Souffrez-vous d'une maladie ou d'allergie nécessitant une attention particulière :

- Oui (**dans ce cas, merci de prendre contact avec le proviseur**)
- Non

b) Nourriture :

- Ne mange pas de porc
- Végétarien

Des repas sans viande sont proposés chaque jour.

c) Possédez-vous déjà un abonnement de ski valable à Leysin pour janvier 2019) (exemple : Magic Pass) :

- Oui
- Non

REMARQUES:

- 1. Tous les élèves de 2^e sont astreints à participer au camp, y compris ceux bénéficiant de mesures SAF (Sports-Arts-Formation). Seuls les élèves porteurs d'un certificat médical les empêchant de pratiquer un sport d'hiver sont dispensés du camp, ils ne sont cependant pas dispensés d'activités scolaires durant cette semaine.**
- 2. Les élèves porteurs d'un certificat médical sont entièrement remboursés si celui-ci est délivré avant le 15 décembre et remboursés de moitié si le certificat médical est délivré avant le 15 janvier. Il n'y a pas de remboursement si le certificat médical est délivré dans les 10 jours précédents le début du camp.**

Ce document est à remettre au professeur de classe le jour de la rentrée scolaire, le 27.08.2018

Signature de l'élève :

Signature des parents (obligatoire pour tous) :

.....

.....

Lieu, date :